Informations de base

1997/0063(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE) **Subject** 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	20/03/1997
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2006	1997-05-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/03/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0083	Résumé
19/03/1997	Vote en commission		
07/04/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/05/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/05/1997	Fin de la procédure au Parlement		
24/05/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0063(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/08770

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0185/1997 JO C 132 28.04.1997, p. 0302-0306	11/04/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0083 JO C 106 04.04.1997, p. 0013	03/03/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0464/1997 JO C 206 07.07.1997, p. 0059	23/04/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1997/0922
JO L 133 24.05.1997, p. 0001 Résumé

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1997/0063(CNS) - 11/04/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté la procédure sans rapport concernant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables.

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1997/0063(CNS) - 23/04/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1997/0063(CNS) - 03/03/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: la proposition vise, en modifiant le règlement 1756/92/CEE instituant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables, à reporter la date limite pour le paiement de la compensation à l'agriculteur, dans le cadre de la jachère non alimentaire, au 31 mars (au lieu du 31 décembre précédent). CONTENU: dans le système "non food" il est obligatoire que la matière première soit récoltée et délivrée avant que la compensation ne puisse être versée au demandeur. Etant donné que quelques cultures éligibles pour la jachère non alimentaire sont récoltées tardivement, la date limite du 31 décembre prévue pour le versement de la compensation pour l'obligation de gel des terres devrait être reportée au 31 mars dans le cas où les terres gelées sont utilisées pour la production de matières premières destinées à la fabrication de produits qui ne sont pas directement destinés à la consommation humaine ou animale.

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1997/0063(CNS) - 20/05/1997 - Acte final

OBJECTIF: reporter la date limite pour le paiement de la compensation à l'agriculteur, dans le cadre de la jachère non alimentaire. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 922/97/CE du Conseil, modifiant le règlement 1756/92/CEE instituant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables. CONTENU: le règlement prévoit que la date limite du 31 décembre prévue pour le versement de la compensation pour l'obligation de gel des terres est reportée au 31 mars dans le cas où les terres gelées sont utilisées pour la production de matières premières destinées à la fabrication de produits qui ne sont pas directement destinés à la consommation humaine ou animale. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 25/05/1997. Le règlement est applicable à partir de la campagne 1997/1998.